



Berne, le 14 janvier 2026

Communiqué de presse

Plus d'argent pour vivre ! Moins de charges pour les entreprises ! OUI à l'initiative pour la réduction de la redevance SSR « 200 francs, ça suffit ! »

Les membres du comité d'initiative interpartis et les représentants de l'USAM ont présenté les arguments en faveur d'un OUI à l'initiative visant à réduire la redevance SSR « 200 francs, ça suffit ! ». L'initiative a pour objectif de réduire la redevance SSR de 335 francs actuellement à 200 francs. Les entreprises et les commerces ne seront plus soumis à la redevance. L'initiative prévoit que la péréquation financière entre les régions linguistiques reste équivalente et que les chaînes de radio et de télévision privées reçoivent au moins la contribution actuelle.

L'initiative demande que la redevance radio et télévision indépendante des appareils, qui est aujourd'hui la plus élevée au monde, soit réduite de 335 francs par ménage et par an à 200 francs. Les entreprises et les commerces seront exemptés de la redevance. **Le conseiller national Thomas Matter (UDC)** explique : « Les consommateurs doivent être soulagés. La réduction de 335 francs à 200 francs est appropriée. Il est également approprié que toutes les entreprises soient exemptées de la redevance SSR. Avec l'augmentation des loyers et l'augmentation des caisses d'assurance maladie, les citoyens sont confrontés à des dépenses toujours plus importantes. Grâce à notre réduction de la redevance à 200 francs, tout le monde aura plus d'argent pour vivre. »

Les entreprises et les commerces paient aujourd'hui une redevance SSR proportionnelle à leur chiffre d'affaires. Peu importe qu'ils utilisent ou non l'offre de la SSR. **Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers**, critique la double imposition des entrepreneurs : « Cet argent manque aux entreprises. Pour la formation de nos apprentis. Pour la formation continue de nos collaborateurs. Mais aussi pour bien d'autres aspects, comme les investissements et la cybersécurité. Tous les collaborateurs paient déjà la redevance à titre privé. En tant que salariés, ils paient donc une deuxième fois d'une certaine manière ! »

Le conseiller national Heinz Theiler, président de l'Union cantonale des arts et métiers de Schwyz (PLR), présente un exemple concret : « Prenons un garage automobile de Suisse centrale : environ 15 employés, des apprentis, des investissements élevés dans les infrastructures et la formation. L'entreprise réalise un chiffre d'affaires élevé, mais travaille avec des marges très faibles, ce qui est typique pour ce secteur. Dans une année économiquement difficile, les bénéfices sont modestes. La facture de la SSR s'élève néanmoins à plusieurs milliers de francs. Non pas parce que l'on écoute beaucoup la radio ou que l'on regarde beaucoup la télévision, mais uniquement en raison du chiffre d'affaires. »



Avec la multitude d'offres disponibles sur Internet, la diversité des médias est aujourd'hui plus grande que jamais. « En même temps, nous, les jeunes, devons payer pour une offre que nous utilisons à peine », déclare **Pauline Blanc, vice-présidente des Jeunes libéraux-radicaux suisses**. Elle ajoute : « Beaucoup de jeunes sont très étonnés lorsque la facture Serafe de 335 francs arrive dans leur boîte aux lettres. C'est injuste, d'autant plus que beaucoup de jeunes, surtout pendant leurs études, ne roulent pas sur l'or. »

Jonas Lüthy, président des Jeunes libéraux-radicaux suisses, est clair : « La mission publique doit être réorientée. Personne n'a besoin d'émissions financées par la redevance sur la des célébrités en Corée du Sud qui partent à la découverte d'eux-mêmes ou sur les émissions de rencontres de la SSR. La raison d'être du « service public » réside dans la fiabilité de l'information, dans les contenus éducatifs et dans la préservation de la diversité culturelle, là où les prestataires privés se heurtent à des limites économiques. La SSR peut y parvenir avec 850 millions de francs. »

L'initiative populaire vise à permettre aux minorités linguistiques de continuer à bénéficier de programmes équivalents à ceux de la radio et de la télévision suisses alémaniques SRF grâce à une péréquation financière. Les chaînes de radio et de télévision privées continueront également à percevoir au moins la redevance actuelle. Dans le même temps, le « service public » doit enfin être redéfini, comme le souligne **le conseiller national Gregor Rutz** : « La concession transitoire de la SSR, octroyée en 2019, a expiré fin 2022. Elle a été prolongée jusqu'à fin 2028. Une fois de plus, le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pas voulu discuter de la mission fondamentale : toutes les contre-propositions à l'initiative visant à réduire la redevance ont été rejetées. L'initiative oblige à enfin aborder cette discussion et la définition de la mission fondamentale. »

Le 8 mars 2026, la population se prononcera sur l'initiative visant à réduire la redevance SSR « 200 francs, ça suffit ! ». Elle conduira à la nécessaire discussion de fond sur la définition et l'étendue du « service public » dans le domaine des médias. L'initiative allège la charge financière de tous les citoyens, mais surtout des jeunes et des ménages d'une seule personne, ainsi que de l'économie suisse grâce à la suppression de la redevance pour les entreprises.

Pour toute question :

Thomas Matter, conseiller national UDC, 079 404 70 42

Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers, 079 253 12 74

Heinz Theiler, président de l'Union cantonale des arts et métiers de Schwyz, 079 472 33 68

Pauline Blanc, vice-présidente des Jeunes libéraux-radicaux suisses, 079 917 61 46

Jonas Lüthy, président des Jeunes libéraux-radicaux suisses, 079 782 44 15

Gregor Rutz, conseiller national et membre de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national, 079 220 54 39